

Les prestations familiales

Je souhaite bénéficier de certaines prestations familiales

Vous êtes susceptible de bénéficier de certaines prestations familiales : allocations familiales, prestation d'accueil du jeune enfant (Paje), complément familial, allocation de logement familiale, allocation d'éducation de l'enfant handicapé, allocation de soutien familial, allocation de rentrée scolaire ou allocation journalière de présence parentale.

Adressez-vous :

- Vous résidez en métropole : à la caisse d'allocations familiales (CAF) de votre domicile ;
- Vous résidez dans un département ou une collectivité d'outre-mer : à votre centre de retraites à la caisse d'allocations familiales de votre domicile pour les DROM à compter du 1er janvier 2017.

Vous résidez en Polynésie française, en Nouvelle-Calédonie ou à Wallis-et-Futuna, vous pouvez demander vos prestations familiales en téléchargeant vos imprimés ci-dessous.

Les formulaires sont à adresser au centre payeur de votre pension via le formulaire « [autre demande](#) » ou par [courrier](#).

Téléchargez vos formulaires

- [Allocation prénatale en Nouvelle-Calédonie](#)
- [Allocation de maternité en Nouvelle-Calédonie](#)
- [Allocation familiale en Nouvelle-Calédonie](#)
- [Allocation prénatale en Polynésie française](#)
- [Allocation de maternité en Polynésie française](#)
- [Allocation familiale en Polynésie française](#)
- [Allocation spéciale aux enfants handicapés en Polynésie française](#)
- [Allocation familiale à Wallis et Futuna](#)
- [Prime à la naissance à Wallis et Futuna](#)

A voir également

- [Les prestations familiales sur le site du ministère chargé des affaires sociales](#)